

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

03 FEV. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réserve
au
Moniteur
belge



22019020

N° d'entreprise : 0764 299 028

Nom

(en entier) : Kyndryl Belgium

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue du Bourget numéro 42 à 1130 Bruxelles-Haren

Objet de l'acte : Acte completif à l'acte du 25 août 2021 concernant de scission partielle de la société à responsabilité limitée « INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES OF BELGIUM », en abrégé « IBM Belgium », par absorption d'une partie de son patrimoine

Madame Félice ROES, avocat, dont le cabinet est établi à 1000 Bruxelles, Avenue du Port 86C b113, agissant en sa qualité de mandataire de la société à responsabilité limitée « Kyndryl Belgium », ayant son siège à 1130 Bruxelles-Haren, Avenue du Bourget 42, inscrite au Registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0764.299.028, a requis Maître Gérard INDEKEU, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENWERCK de CRAYENCOUR ", BCE n° 0890.388.338, le trente décembre deux mil vingt et un, enregistré au bureau de l'Enregistrement sécurité juridique de Bruxelles 3, le cinq janvier suivant, volume 0 folio 0, case 160, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, d'acter et de constater authentiquement que le bilan de la société IBM Belgium clôturé le 31 août 2021 a été établi et que ce bilan montre que la valeur des actifs et passifs transférés à la présente société au 31 août 2021 s'élève à 32.827.035,39 euros dont une valeur à l'actif du bilan de 251.041.545,73 euros et une valeur au passif du bilan de 218.214.510,34 euros, tel que cela est exposée dans les rapports spéciaux complémentaires de l'organe d'administration et du commissaire qui resteront ci-annexés.

2. En conséquence, La valeur définitive du patrimoine transféré ayant été arrêtée, les comptes de capitaux propres au passif du bilan de la société à responsabilité limitée « Kyndryl Belgium » sont augmentés à concurrence de 32.827.035,39 € et plus précisément, l'augmentation susmentionnée est imputée sur les postes suivants des capitaux propres de la société à responsabilité limitée « Kyndryl Belgium » comme suit :

Apports disponibles : EUR 27.926.661,99

Réserves immunisées : EUR 737.075,04

Réserves disponibles : EUR 3.016.788,68

Bénéfice reporté : EUR 1.146.509,68

La rémunération attribuée en contrepartie de cet apport aux actionnaires de la société à responsabilité limitée « INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES OF BELGIUM », en abrégé « IBM Belgium », proportionnellement à leur part dans les capitaux propres de la société à responsabilité limitée « INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES OF BELGIUM », en abrégé « IBM Belgium », à savoir cinquante millions cinq cent seize mille trois cent six (50.516.306) actions, demeure inchangée.

4. Toutes les autres conditions du transfert reprises dans l'acte de la société à responsabilité limitée « Kyndryl Belgium » reçu par Maître Gérard INDEKEU, Notaire à Bruxelles, en date 25 août 2021, restent d'application.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Gérard INDEKEU, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procurations, annexes.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2022 - Annexes du Moniteur belge